

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **30 (1959)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 8. Août 1959

SOMMAIRE

L'industrie horlogère et ses nouvelles bases conventionnelles
Le marché du travail — Chronique économique

L'industrie horlogère et ses nouvelles bases conventionnelles

**Conférence faite par Monsieur le ministre Gérard Bauer, président
de la Fédération suisse des Associations de Fabricants d'Horlogerie,
à l'assemblée générale l'ADIJ du 11 juillet 1959, aux Breuleux**

Les Breuleux, 11 juillet 1959.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je ne voudrais pas commencer cette conférence sans dire tout le plaisir et l'intérêt que je ressens à m'adresser aux représentants d'une région dans laquelle l'industrie horlogère joue, depuis si longtemps, un rôle de premier plan. En outre, je considère comme un privilège d'être appelé à parler devant l'Association pour la défense des intérêts du Jura ; au cours de ma carrière, et notamment lorsque j'avais l'honneur de diriger les finances de Neuchâtel, ma ville natale, que tant de liens unissent au Jura voisin, j'ai eu bien souvent l'occasion d'admirer l'action efficace, intelligente et durable, menée par l'ADIJ, sous la conduite de M. le Président Reusser. Qu'il me soit permis de vous remercier de votre appel, non seulement pour ma personne, mais aussi pour l'industrie dont je vais vous entretenir.

Cette conférence est consacrée aux problèmes de la structure interne de l'industrie horlogère de notre pays. A cet égard, comme à d'autres, nous sommes placés devant de nombreuses échéances. Les rapports des différentes organisations horlogères entre elles, vis-à-vis de l'Etat, se transforment ou sont en cours de transformation. Quel est le sens de l'évolution qui se dessine, quel rôle les facteurs intérieurs et les facteurs extérieurs y jouent-ils, à quelles tâches nouvelles avons-nous à faire face, tel est le sujet que je vais traiter devant vous. Les vues que je développerai sont personnelles, et ne sauraient par conséquent engager que moi-même.